

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 526

Artikel: Cantonalisme : la coordination scolaire sera vaudoise ou elle ne sera pas...
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016728>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La protection de l'environnement reste donc une préoccupation majeure des citoyens, sans considération de parti. Même si le PSS semble être le plus crédible dans ce domaine, l'écart entre la perception des électeurs et la manière dont ils voient leurs élus reste encore très important. Voilà une constatation qui devrait galvaniser ceux qui au parlement sont décidés à prendre au sérieux la législation actuellement en discussion sur ce sujet!

Quant aux centrales nucléaires, si on s'en tient au pouls de l'opinion, aucune nouvelle autorisation ne devrait être accordée.

Ces derniers mois, on a beaucoup commenté le durcissement de la vie politique, notamment l'affrontement croissant entre socialistes et radicaux. Il est intéressant de noter que, sur

deux sujets au moins, (libéralisme et défense nationale) les élus radicaux sont considérés par leurs propres troupes comme des extrémistes; le parti radical, au double titre du système économique et de l'armée fait donc de la surenchère.

Certes, ces résultats ne disent pas tout; il y a souvent un fossé entre une position de principe et une décision concrète qui touche très directement des intérêts précis ils expriment des clivages nets entre gauche et droite (sécurité sociale, participation, politique des revenus) et une préoccupation dominante et commune, l'environnement. Reste à savoir qui saura assumer ce souci jusqu'au bout...

Décidément les partis n'en ont pas fini d'en découdre avec l'écologie.

est une conséquence des premier et deuxième points, en ce qui concerne les plans d'étude! "Enfin, les moyens d'enseignement (manuels, fiches, documents, etc.) seront préparés sur le plan romand par la Commission romande des moyens d'enseignement (COROME) et sur le plan vaudois, sous la responsabilité du département, pour les sujets propres à notre canton. A COROME, où il est représenté, le département exposera les conditions auxquelles il subordonne l'adoption des moyens d'enseignement romands; au besoin, si ces derniers devaient être jugés inadaptés aux objectifs pédagogiques vaudois, ils ne seraient pas introduits dans nos écoles".

Voilà qui est clair: où bien les propositions vaudoises sont admises; ou bien le canton se passe du matériel romand.

Les programmes solennellement adoptés resteraient lettre morte, tant il est vrai qu'ils ne deviennent réalité dans la classe qu'à travers un matériel particulier.

Et le chef du département du DIP peut conclure, en fronçant les sourcils :

"C'est au prix de ces dispositions que le département entend à la fois jouer le jeu de la coordination romande et conserver le génie propre à l'école vaudoise".

Si chaque canton pose de telles exigences pour "conserver son génie propre", que restera-t-il des efforts de la coordination romande? Les cantonalistes à tout crin sont en train de donner des armes redoutables aux radicaux suisses qui viennent de lancer une nouvelle initiative fédérale pour la coordination scolaire, prenant le relais des jeunes PAB.

En fait, si la coordination scolaire fait peur, c'est parce que, à la suite d'un travail en profondeur, mené par les enseignants de tous les cantons romands, elle débouche sur des programmes fondamentalement différents et peu sélectifs. Lors du récent débat au Grand Conseil vaudois sur ce sujet, ce sont les députés les plus opposés à toute réforme de l'école qui se sont succédé à la tribune pour vitupérer la coordination romande en générale, et le nouveau programme de français en particulier.

CANTONALISME

La coordination scolaire sera vaudoise ou elle ne sera pas...

La coordination scolaire n'a pas pour seul but de trouver un dénominateur commun entre les cantons afin d'éviter les inconvénients des migrations intercantionales et de rationaliser la production des moyens d'enseignement, elle permet aussi de mettre à jour des programmes souvent fort anciens.

Après les mathématiques et l'environnement (histoire, géographie, sciences), c'est l'enseignement du français qui devrait être rénové. Mais la résistance à la coordination se durcit dans le canton de Vaud. Preuve en est l'éditorial du dernier numéro de la revue "Perspectives", signé du chef du Département vaudois de l'Instruction publique, le radical Junod. Le Conseil d'Etat vaudois a adopté les programmes romands des 5e et 6e années (Circe II); mais, précise aussitôt le responsable du DIP, "s'il donne son accord de principe aux objectifs des disciplines et aux recommandations méthodologiques qui sous-tendent les

programmes romands, le canton de Vaud se réserve de préciser l'importance relative qu'il conviendra de leur donner dans la pratique de l'enseignement".

Première restriction donc: le canton de Vaud se réserve le droit de choisir les objectifs qui lui paraissent prioritaires.

"Deuxièmement, le département opérera une première sélection des sujets à choix proposés par les programmes romands. Les maîtres vaudois ne recevront donc qu'une partie des choix mentionnés par Circe II et cela non dans le but d'appauvrir le programme, mais bien pour garantir un minimum d'unité à la matière enseignée".

Pourquoi ce traitement particulier? Les autres cantons n'éprouveraient-ils pas eux aussi ce besoin d'un "minimum d'unité"? En fait, ce sont les aspects les plus nouveaux de l'entreprise qui risquent fort d'être écartés...

"Troisièmement, conformément aux lois vaudoises sur les enseignements primaires et secondaires, le département adoptera les programmes destinés aux maîtres primaires et secondaires selon le plan d'études romand pour les années 5 et 6".

A défaut de traduction officielle, on en est réduit à supposer que cette troisième condition